



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. c-27.1)

Qu'une assemblée de consultation publique sur le **Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Coaticook 2021-2027**, adopté par le Conseil de la MRC de Coaticook, le 20 mai 2020 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), se tiendra comme suit :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Date : Mardi 17 novembre 2020

Heure : 19 h

Lieu : en raison de la pandémie, celle-ci se tiendra via la plate-forme Zoom
(note : les détails seront envoyés aux participants ultérieurement)

Inscription préalable **obligatoire** en ligne (<https://forms.gle/H2LhUB2EmsbxFhRV7>)
ou par téléphone 819-849-9166

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir les informations nécessaires à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2021-2027, ainsi que de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les personnes, les groupes et les organismes qui le désirent peuvent déposer des mémoires en les acheminant au préalable au bureau de la MRC de Coaticook au 294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook (Québec) J1A 2R3, ou en les envoyant par courriel à l'adresse suivante : mat.residuelles@mrcdecoaticook.qc.ca. La date limite pour recevoir des mémoires est le **17 novembre 2020 à midi**.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Coaticook 2021-2027 est maintenant déposé au bureau de la MRC de Coaticook situé au 294, Saint-Jacques Nord, à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en obtenir copie moyennant les frais exigibles. Il est également disponible à des fins de consultation au bureau de chacune des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC de Coaticook. Il peut également être consulté sur le site internet de la MRC à l'endroit suivant: <https://mrcdecoaticook.qc.ca/services/matieres-documentation.php#rapports-bilans/>

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la coordonnatrice de projet matières résiduelles Madame Monique Clément, au **819-849-7083, poste 233**, ou par courriel à l'adresse suivante : mat.residuelles@mrcdecoaticook.qc.ca

Fait à Coaticook (Province de Québec), ce 30 septembre 2020.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Nancy BILODEAU, OMA
Greffière

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE COATICOOK

MISE EN CONTEXTE

Conformément à la *Loi sur la qualité de l'Environnement (LQE)*, la MRC de Coaticook a adopté, le 20 mai 2020, un projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) qui permet de dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, de déterminer les objectifs, et d'identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles (secteur résidentiel; secteur industriel, commercial, institutionnel [ICI], ainsi que celui de la rénovation, construction et démolition [CRD]). Il doit mener à la réalisation des objectifs identifiés par le gouvernement du Québec.

LE CONTENU

Le projet de PGMR respecte les éléments prévus par la *LQE* et est cohérent avec les orientations et objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son Plan d'action 2019-2024. On y retrouve les points suivants :

- Une description du territoire d'application, incluant un recensement des organismes et entreprises œuvrant à la gestion des matières résiduelles ;
- Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC ;
- Un bilan des matières résiduelles produites sur le territoire : résidentiel, ICI, CRD et des boues ;
- Un diagnostic territorial incluant les forces, les faiblesses, les problématiques et les enjeux ;
- Un énoncé des objectifs et une description d'un plan d'action qui permettra d'atteindre les objectifs fixés ;
- Une estimation sommaire des coûts et un calendrier de réalisations.

La gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Coaticook se porte plutôt bien. Avec seulement 190 kg de déchets résidentiels enfouis par personne par année, la MRC des Coaticook est l'une des MRC qui enfouit le moins de déchets domestiques par habitant au Québec, et ce depuis plus de 10 ans. Le taux de récupération résidentiel a atteint 60 % en 2019. La collecte à trois voies (compost, récupération, déchets) est bien implantée depuis plus de 10 ans et donne des résultats constants. Plusieurs autres programmes de récupération permettent de gérer une grande variété de résidus : collecte des plastiques agricoles, Ressourcerie des Frontières, écocentres occasionnels, cloches de récupération des vêtements, vidange des boues de fosses septiques, etc. De plus, la majorité des infrastructures de gestion des déchets sont situées sur notre territoire ou à proximité (Sherbrooke), ce qui permet de réduire les gaz à effets de serre reliés au transport.

Bien que la MRC de Coaticook atteigne déjà plusieurs objectifs québécois de gestions des matières résiduelles, elle compte poursuivre ses efforts afin de réduire la quantité de déchets enfouis et de récupérer le maximum de matières provenant de tous les secteurs d'activités.

PLAN D'ACTION

Le projet de PGMR présente vingt-six (26) actions échelonnées sur un horizon de 7 ans (2021 à 2027). Les actions ont été réparties dans cinq (5) grandes catégories, soit :

- Revendications auprès des instances gouvernementales (7 actions) ;
- Instauration de nouvelles infrastructures ou nouveaux programmes (6 actions) ;
- Politiques et réglementation (5 actions) ;
- Information, sensibilisation et éducation (4 actions) ;
- Support, accompagnement et suivi (4 actions).

Parmi les actions les plus importantes, notons la mise en place d'un service durable et efficace d'écocentres à travers la MRC ; l'instauration de programme de récupération pour divers résidus agricoles : tubulures, pneus surdimensionnés, plastiques ; l'interdiction de l'usage des styromousses dans les restaurants et certains secteurs d'activités ; l'accompagnement des ICI et des événements publics dans l'implantation des bonnes pratiques de GMR ; l'élaboration et la mise à jour de divers guides de GMR ; la réalisation d'un plan d'action sur le gaspillage alimentaire.